

Age - Pureté  
Arôme - Finesse

Caractérisent les produits aristocratiques du

COMPTOIR COMMERCIAL VINICOLE

"EPHÈSE"

ZIBIB - BRANDY  
VERMOUTH - VINS

LIQUEURS

Le Caire:  
Tél.: 54281.

Alexandrie:  
Tél.: 27470.

**SOUS-PRESSE**

UNE GROSSE MENACE POUR LES FORÊTS CANADIENNES

Ottawa, 20 (R.). — Les insectes sont en train de menacer de destruction les forêts canadiennes, menace qui prend des proportions d'un désastre national.

A moins que l'épidémie actuelle ne soit contrôlée, elle pourrait avoir, comme conséquence, la perte des fournitures de matière brute pour produits de papier équivalant à une période de 35 ans, représentant une valeur d'exportation de quelques Lstg.

En face de cette menace, il a été nommé un département de contrôle contre les insectes de la forêt. Les insectes ont déjà dévasté 22.000 miles carrés de forêt, et sont actuellement sur une surface de 250.000 miles carrés, soit le tiers de la zone forestière productive canadienne.

LE TOUR DU MONDE D'UN «LANCASTER»

Londres, 20 (R.). — On annonce le retour aujourd'hui en Angleterre de l'appareil anglais Lancaster, qui a effectué le tour du monde via Le Caire, les Indes, Ceylan, Chungking, les Philippines, l'Australie, les Etats-Unis et le Canada, pour procéder à un essai quant à la possibilité de transporter des troupes sur une large échelle par la voie des airs.

L'avion, commandé par l'air-vic marshal Arthur L. Fiddament, a couvert une distance de 34.000 miles en 36 jours sans incident et sans que des arrangements spéciaux aient été faits pour les pièces de rechange ou la révision de l'appareil en cours de route.

LES E.U.A. ET L'O.N.U.

Washington, 20 (R.). — Le Congrès a aujourd'hui approuvé définitivement le Bill prévoyant la participation des Etats-Unis au sein de l'organisation des Nations-Unies après avoir inséré une nouvelle clause exigeant l'approbation du Sénat, en ce qui concerne les représentants américains au sein de la commission de l'organisation des Nations Unies, qui sera appelée à s'occuper de l'énergie atomique, ou autres commissions similaires.

De passage en PALESTINE ne manquez pas de visiter le Salon de Fourrures:

**LONDON FURS**

31 rue Gruzenberg 31 Tel-Aviv

Les plus beaux modèles de MANTEAUX de FOURRURES et de RENARDS ARGENTÉS du Canada.

Prix défiant toute concurrence. Qualité la meilleure.

**LONDON FURS** Tel-Aviv, Palestine.

**BOTTON & Co.**

COAL IMPORTERS

CHEMICALS & RAW MATERIALS FOR INDUSTRIAL & AGRICULTURAL PURPOSES

HEAD OFFICE: 21, Bould. Said 1er, Alexandria. P.O.B. 1369. - C.R. 95 - Telephones: 20647-27790.

CAIRO AGENT: **EMILE PINTO** 47, Sh. Kaar el Nil. - C.R. 24129. - Telephone: 40671.

**LE DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES ENTRAVÉ PAR L'APPETIT DU FISC**

La législation fiscale actuelle tend de plus en plus à décourager non seulement les dirigeants des Sociétés Industrielles, mais surtout les capitalistes qui, après s'être contentés pendant les années d'avant guerre de miettes, se voient aujourd'hui frustrés d'une bonne part des bénéfices en faveur du Fisc, tel le cas de la Salt & Soda.

Les actionnaires de cette Société sont surpris de recevoir un dividende inférieur à celui des années précédentes, alors que cette industrie a rendu d'appréciables services non seulement au pays, mais également aux forces alliées.

Si l'on compare le dividende de l'exercice au 31 Août 1945, avec celui de Août 1943, qui sont respectivement de P.T. 16,8675 et 21,20625, on trouve de prime abord une diminution de P.T. 4,34 seulement; on perd de vue qu'en 1943 le plafond des bénéfices exceptionnels n'était que de 50%, alors qu'actuellement il est de 75%. Si en 1943, le maximum était de 75%, le dividende n'aurait été en réalité que de P.T. 15,1375. C'est-à-dire qu'en définitive le dividende de 1945, est supérieur de P.T. 1,73 comparé à 1943 en base du taux maximum de 75%.

D'autre part, la Société a pu en 1944, réaliser un bénéfice supérieur de L.E. 130.000 à celui de 1945, grâce à un stock de graines de sésame qui ont été d'un grand appoint pour l'industrie de la hallawa et de la classe pauvre, et aussi grâce à la trituration de graines oléagineuses pour compte de tiers, dont la matière première a été fournie par ces derniers.

Nous avons cru intéressant de relever ses divers points, afin que les actionnaires sachent que c'est le fisc qui a eu la part du lion.

D'autre part, la Khedivial Mail, autre Société qui pendant de nombreuses années, au prix d'énormes sacrifices et déboires, a pu maintenir haut le drapeau de la navigation égyptienne, en faisant sans discontinuer le service de plusieurs ports du bassin méditerranéen et de la Mer Rouge, se voit aujourd'hui l'objet d'une saisie en réclamation de près de 2 millions de livres pour impôts non réglés. C'est inique, si l'on pense que le dessous de l'affaire cache des sentiments de vengeance. Nous sommes heureux d'enregistrer que S.E. Mohamed Chahayeb bey, directeur de la Banque Misr et président du Rotary Club, nommé séquestre judiciaire de la Khedivial Mail, s'est recusé.

« Last but not least », S.E. Abboud Pacha fait l'objet d'une mise en contravention par l'Administration du fisc, en sa qualité, cette fois, d'administrateur-délégué de la Société des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte.

Le comble est que notre éminent argentier dans un discours prononcé hier au Banquet offert en l'honneur de la Mission Commerciale Britannique, a déclaré: « La richesse apparente de l'Egypte aggravera la situation, si cette richesse n'est pas transformée en marchandises de production et en ENTREPRISES INDUSTRIELLES ».

Comment concilier les déclarations du Ministre avec les agissements de l'Administration Fiscale ?

**UN DISCOURS DE MAKRAM EBEID PACHA**

**L'Egypte est doublement intéressée à obtenir le plus possible de marchandises anglaises**

S.E. Makram Ebeid pacha, ministre des Finances, a offert hier, au Club Mohamed Aly, un grand déjeuner en l'honneur des membres de la mission commerciale britannique, S.E. Makram Ebeid pacha prononça, en réponse à une allocution du président de la mission, un important discours dont nous détachons les passages suivants:

Dans son très intéressant discours, M. Hanbury-Williams, souligne qu'à la suite de la guerre, la richesse de l'Egypte, en termes d'argent, avait considérablement augmenté. Il est vrai que l'argent est très abondant, mais il s'agit d'une circulation fiduciaire artificielle accrue et qui entraîne la hausse du coût de la vie. Si on ajoute à ces considérations, la pauvreté du paysan — qui, même en temps normal, est privé de l'usage des produits essentiels, — on peut se rendre compte pourquoi la guerre, avec toutes ses horreurs et privations, a réduit le fellah à un tel état de famine et de ganté désastreuse, avec des résultats fatals dévastateurs.

Les paysans et les ouvriers représentant les 90 pour cent de la population, on peut facilement comprendre que la richesse artificielle des rares privilégiés ne peut que refléter la pauvreté extrême de la majorité écrasante, ou plutôt écrasée, du peuple égyptien.

Je brosse ce sombre tableau dans deux buts:

1. — Pour montrer que la contribution de guerre de l'Egypte ne fut pas seulement considérable, mais revêtit un caractère écrasant pour une population croyant déjà sous le fardeau des difficultés.

2. — La richesse apparente des rares privilégiés — comme le démontrent les comptes du gouvernement et des banques aggravera la situation, si cette richesse n'est pas transformée en marchandises de production et en entreprises industrielles.

Voilà pourquoi l'Egypte est doublement intéressée à obtenir autant d'importations britanniques que possible. Nous préférons les marchandises anglaises, parce que ce sont des marchandises alliées et parce qu'elles tendent à réduire nos crédits en sterlings, au profit des deux pays.

Au sujet de ces crédits, vous savez peut-être qu'il a été récemment question, dans certains milieux non-officiels anglais, de les réduire, à titre de contribution de notre part à l'effort de guerre.

J'admets que le moment et l'endroit présents ne se prêtent pas à la discussion d'une question aussi compliquée et délicate. Mais je voudrais quand même dire quelques mots appropriés à ce sujet. Il est certain que toute réduction de nos crédits en sterlings signifiera un nouveau degré d'appauvrissement pour les masses de ce pays — déjà considérablement appauvries par la guerre.

Je m'explique: une grande partie des crédits accumulés en Egypte durant cette guerre ne représente pas une véritable richesse supplémentaire.

Ces crédits ont été en partie accumulés au prix de grandes privations et de souffrances endurées par les paysans et les classes pauvres de ce pays. Leur standard de vie est tombé au niveau de la simple subsistance. La vigueur et la santé de la population en général ont été affectées. Ce phénomène est en fait alarmant dans un pays dont plus de 90 pour cent de la population sont constitués de paysans, ainsi que je l'ai déjà expliqué.

Mais cela ne représente pas toute notre contribution. Une autre partie de nos avoirs en sterling a été acquise au prix de la dépréciation des usines et des machines du pays. La productivité des terres agricoles s'est substantiellement détériorée, en partie du fait de l'insuffisance des engrais importés et en partie du fait d'une rotation de récoltes impropre, dictée par les circonstances de la guerre. Nos chemins de fer ont été utilisés à plein rendement, et font face en ce moment à de grandes difficultés pour remplacer et même renouveler leur matériel. Nos usines ont aussi souffert du manque de renouvellement du matériel ou même de son entretien déficient.

Notre capacité productive doit donc être pleinement rétablie si nous voulons jouer un rôle dans le commerce mondial.

De plus, je n'ai pas besoin de mentionner notre contribution en vertu du traité. On admet qu'elle fut bien au delà de nos obligations découlant de ce document.

De point de vue purement monétaire, les exemptions des droits de douane pour les marchandises importées au cours de la guerre par les autorités militaires s'élevèrent à elles seules à plus de 61 millions de livres.

De vastes étendues de terres ont été utilisées par les autorités militaires sans paiement de loyer. De nombreux permis d'exportation furent accordés pour des quantités substantielles de vivres.

La valeur monétaire de ces contributions s'élève à un chiffre élevé. Mais l'argent n'est pas tout, et si nous devrions affronter les malheurs d'une autre guerre, l'Egypte prêterait de nouveau à son allié toute l'aide possible.

D'autre part, nous sommes pleinement conscients et apprécions vos propres difficultés, auxquelles M. Hanbury-Williams s'est référé dans son discours. Nous savons que le standard de vie dans le Royaume-Uni a énormément baissé. Nous apprécions de même pleinement les difficultés qu'il s'élève pour l'exportation de quantités substantielles de marchandises en ce moment.

Mais la bonne volonté ne manque pas des deux côtés, et c'est le point le plus important de la question. Ce que nous demandons est un nouvel effort de bonne volonté pour des exportations substantielles vers l'Egypte, et le développement de notre commerce de coton qui est notre produit d'exportation de base. Le sentiment actuel de malaise en Egypte en ce qui concerne le coton sera considérablement atténué si l'Angleterre faisait un nouvel effort en abolissant les restrictions actuelles, qui en fait sont un héritage de la guerre.

Notre alliance profitera au monde extérieur et à chacun de nous si elle est comprise en termes de confiance et de respect mutuels. Alors, et alors seulement, notre alliance sera fructueuse pour tous les intéressés — tant politiquement qu'économiquement.

**NOUVELLES POUR NOS IMPORTATEURS**

**IMPORTATIONS DE NORVEGE et YOUNGSLAVIE**

Pour la Norvège, il faut encore des permis d'importation et les demandes doivent être soumises régulièrement.

Les relations commerciales ont été rétablies avec la Yougoslavie et les demandes de permis d'importations peuvent être soumises.

Nous conseillons de coter en sterling pour être vite servi.

E. B.

**COIN DU CONTRIBUABLE**

**REMUNERATION DE CERTAINS SERVICES**

La circulaire précédente traitant des instructions relatives aux bénéfices commerciaux et industriels a exposé le point de vue de l'administration en ce qui concerne la commission que versent les entreprises en vue de la réalisation des bénéfices, laquelle est assujettie à l'impôt sur le revenu du travail.

Il est d'usage courant chez certains contribuables et certaines entreprises s'occupant de l'industrie ou du commerce des liqueurs et boissons alcooliques, gazes et certains autres genres de produits, de verser aux capitaines des navires, directeurs et personnel des hôtels, bars, restaurants et autres établissements publics détenant ces marchandises, des sommes déterminées pour les rémunérer de leurs efforts en vue de placer ces articles. De ce fait ces montants figurent parmi leurs frais généraux.

Attendu que ces montants sont par rapport à ceux qui les reçoivent soumis à l'impôt sur le revenu du travail en conformité de l'article 61 de la loi No. 14 de 1939.

Attendu que les Sociétés et les Directeurs des Entreprises et Organismes sont tenus, aux termes de l'alinéa 2 de l'article 65 de la même loi, de présenter à l'Administration des Impôts un relevé des montants versés à ce sujet, soit à titre permanent ou occasionnel; de même qu'ils sont responsables du versement de l'impôt sur de tels montants en conformité de l'article 38 du règlement d'exécution de cette loi.

L'Administration estime:

1. — Que les montants figurant sur ces relevés, dont les bénéficiaires PEUVENT ETRE CONNUS, et qui représentent l'impôt dû par eux, peuvent être inclus aux charges déductibles lors du calcul de l'impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels à l'égard du contribuable ou de l'entreprise qui en a effectué le versement.

2. — Que pour les montants reçus par des personnes qui NE PEUVENT ETRE CONNUS, il n'est pas permis de les inclure aux sommes dont la déduction des bénéfices est autorisée lors du calcul des impôts.

Toutefois il convient d'observer d'une manière générale dans l'acceptation ou le rejet de ces montants des charges déductibles, la nature de chaque commerce ou industrie ainsi que l'importance de ces sommes eu égard au genre de travail.

De même la circulaire No. 77 a établi une distinction entre les bénéfices commerciaux et industriels des courtiers, agents commissionnaires, représentants de commerce et le revenu du travail provenant de l'emploi. Elle dispose:

**10.) LE REVENU DU TRAVAIL**

Il représente ce qui est dû au salarié par l'employeur en échange de ce qu'il a accompli pour compte de ce dernier et sous ses ordres comme conséquence des obligations découlant du contrat de travail écrit ou verbal. L'explication de ceci est basée sur les observations ci-après:

a. — Le salarié ou l'employé travaille sous les ordres de l'employeur soit au siège de l'entreprise ou dans le cadre de son activité commerciale (en qualité de délégué établi sur l'un des marchés ou se déplaçant dans certaines villes ou villages).

b. — Le salarié ne participe pas aux bénéfices résultant de son travail et n'en supporte pas les pertes éventuelles, les conséquences du travail revenant exclusivement à l'employeur, à observer que le résultat du travail peut accuser, suivant les éléments d'estimation du salaire, un surplus ou un déficit suivant le cas, mais il ne change pas la nature du salaire et ne lui enlève pas ses caractéristiques. Ainsi, le salaire peut en entier ou en partie revêtir la forme d'une commission tout en conservant sa qualité et sa nature de salaire. De même une partie du salaire peut représenter un pourcentage du bénéfice net et le prélevement de cette partie des bénéfices ne change en rien sa nature de salaire.

c. — La durée du contrat n'affecte pas la nature de l'accord ni sa portée. Ainsi le con-

trat de travail peut être conclu pour un jour ou quelques jours limités et ce que reçoit le travailleur affecte la forme d'un salaire journalier assujéti à un taux journalier. Le contrat peut être aussi mensuel, dans ce cas le salarié sera considéré employé et le compte lui sera réglé mensuellement sur la base d'une rétribution annuelle. En d'autres termes le travailleur met son activité et son travail à la disposition de l'employeur.

d. — Dans la majorité des cas le salarié ou l'employé travaille pour compte d'une seule entreprise bien qu'en principe il n'y ait pas d'empêchement à ce qu'il travaille dans plus d'une entreprise.

20.) BENEFACTES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS.

Ils résultent de la combinaison du travail ou du commerce et de son capital pour son propre compte pendant une période déterminée. Il s'en suit que pour le courtier, l'agent commissionnaire et le représentant de commerce qui ont qualité de commerçant et travaillent pour leur compte et sous leur responsabilité, leurs bénéfices nets sont assujéti à l'impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels qu'ils soient en relations d'affaires avec une entreprise unique ou plusieurs entreprises. De même sera assujéti à cet impôt ce que perçoit le courtier, l'agent commissionnaire ou le représentant de commerce à titre de courtage ou de rémunération pour des opérations faites par son entreprise que la rémunération ou le courtage aient été calculés sur la base d'un pourcentage ou d'un montant fixe.

Il importe ici de rappeler les termes de l'article 32 bis de la loi No. 14 de 1939 à ce sujet afin de rendre explicite ce qui a été dit plus haut:

« Les courtages ou commissions, quelle qu'en soit la dénomination sont assujéti à l'impôt au taux établi par l'article 37 ci-après, sans aucune déduction, même s'il s'agit d'un acte isolé ne constituant pas l'exercice d'une profession ».

La conclusion se résume en ce qui suit:

1. — A la lumière de ce qui précède, la commission est-elle assujéti à l'impôt sur le revenu du travail ou à l'impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels?

2. — Si elle est assujéti à ce dernier impôt, est-elle versée à des personnes professant le commerce ayant des bureaux ou des locaux pour s'y adonner à la profession de courtage ou aux travaux à la commission? Dans ce cas, le contribuable ne procédera pas à la retenue de l'impôt pour en effectuer le règlement.

3. — Si la commission a été versée à des personnes professant le commerce n'ayant pas de bureaux ou de locaux ou à des personnes ne professant pas le commerce ou la commission, mais que se sont livrés occasionnellement à une opération de courtage, il incombe aux contribuables qui versent un courtage à de telles personnes, de retenir l'impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels dûs sur le montant du courtage et d'en effectuer le versement à l'Administration en adressant un relevé indiquant leurs noms et adresses. La raison en est le désir du législateur de faciliter à qui de droit à l'Administration les moyens de s'assurer de ces rentrées en leur donnant la possibilité de les comparer aux montants correspondants indiqués par d'autres sources le cas échéant.

IBRAHIM EL KATTAN  
ex-maître des Impôts

**Prochaine conférence pour la réduction des barrières douanières**

Canberra, (A.F.P.). — M. Chifley, premier ministre australien, a accepté une invitation américaine pour une conférence internationale du commerce, qui discutera la réduction des barrières douanières et l'expansion mondiale du commerce.

La conférence est fixée pour l'an prochain.

**PRINCE LINE**

Hope Shortly to Resume Services from and to the United Kingdom, Egypt and Levant Ports

For particulars apply to: FURNESS (Egypt) Ltd. 33, Nebi Daniel Street, Alexandria. Tel.: 22905

**LES CONFLITS OUVRIERS AUX ETATS-UNIS**

New-York, 19 — (AFP) — Le président du Syndicat des Employés de la Compagnie Western Electric annonce que le Conseil Exécutif du Syndicat a décidé la grève des 16.700 ouvriers de la Compagnie pour le trois janvier prochain, pour appuyer la demande d'augmentation de ces derniers de 30% de leurs salaires actuels.

La Western Electric, qui fabrique des appareils électriques, notamment du matériel utilisé par l'American Telephone and Telegraph Company, dont elle est la filiale, a proposé une augmentation de 15% que le Syndicat a refusé.

**LA JOURNÉE**

— La conférence de Moscou se poursuit, mais on ignore tout de ses délibérations.

On pense toutefois que la question d'Iran a été discutée et que les anglo-saxons seraient peu disposés à se rallier à la thèse russe de discuter la question dans le cadre général de la présence de troupes étrangères dans les pays d'Orient.

Tandis que l'Agence Tass parle de persécutions iraniennes dans une ville de l'Azerbaïdjan, un député persan propose d'amender la Constitution pour faire de l'Iran une fédération d'Etats semi-autonomes.

— La Grande-Bretagne assurera le contrôle des mines de la Ruhr, mais la souveraineté allemande sur cette région demeurerait.

— Au procès de Nuremberg, l'accusation expose la participation des Sections d'Assaut au complot contre la paix.

Plusieurs personnalités britanniques seront appelées à témoigner.

— M. Truman recommande au Congrès la création d'un commandement unique et l'adoption du service militaire obligatoire.

— Mme Roosevelt est nommée membre de la délégation américaine à l'O.N.U.

— La fille de Staline a eu un enfant.

— M. Churchill ira passer l'hiver en Floride et ne rentrera qu'en mars.

— M. De Gasperi, premier ministre italien, adresse un télégramme de félicitations au général de Gaulle, exprimant le désir d'une collaboration complète et durable entre la France et l'Italie.

**THE EGYPTIAN HOTELS**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Egyptian Hotels qui s'est tenue le 19 Décembre a réuni un nombre assez important d'actionnaires. En effet, 179.851 actions étaient représentées, soit près de 3/4 du capital. M. Delany, Président du Conseil d'Administration, présidait la réunion, entouré d'administrateurs, dont MM. Ossola, Jack Barclon, Mosses, etc.

Le Président donne lecture de l'avis de convocation qui stipule que l'Assemblée a été convoquée sur la demande d'un groupe d'actionnaires possédant au moins un nombre d'actions égal à 10 0/0 du capital, avec pour propositions:

1. L'augmentation du capital de 225.000 livres par l'émission de 225.000 actions d'une livre;

2. le remboursement des actions privilégiées de la Société.

Ceci fait, M. Delany demande à M. Kfoury, représentant du groupe si la convocation est conforme à la demande de ses représentants. M. Kfoury répond par l'affirmatif.

Un actionnaire, M. Georges Calomiris, demandant la parole, explique que les actionnaires n'ont pas bien compris cette convocation et que les propositions dont elle fait l'objet ne sont pas très claires. Il demande donc:

1. — Si le Conseil d'Administration recommande l'augmentation du capital.

2. — Si un programme justifiant cette augmentation a été établi.

3. — Si le Conseil est au courant que les actions privilégiées ne peuvent être remboursées.

4. — Que s'il y a une nouvelle émission de titres, qu'elle soit faite avec une prime.

Plusieurs autres actionnaires demandent au Conseil d'Administration des explications au sujet de cette proposition d'augmentation du capital. Ils veulent connaître le sentiment des administrateurs sur cette question.

Le Président explique alors que cette Assemblée ayant été convoquée sur la demande des actionnaires, c'est aux seuls actionnaires de décider pour ou contre la proposition. A la réunion d'aujourd'hui, les membres du Conseil sont avant tout des actionnaires. Le Conseil demeure donc neutre et n'a point d'avis à donner.

Avant de se quitter M. Chamma tient à faire acter au procès-verbal, au nom des actionnaires des remerciements et des félicitations au Conseil et au Président, en particulier, pour leur attitude et leur désir de ne point influencer les actionnaires.

L'Assemblée a duré plus d'une heure et demie.

L. N.

Employez **DAG** La goutte magique

**COLLE TOUT - RÉPARE TOUT**

IMPORTANT: Pour tirer le maximum de profit du DAG, exigez le mode d'emploi de votre fournisseur.

18 RUE DOUBREH, LE CAIRE. - Tél.: 59375.



Avis de Sociétés

INDUSTRIES FIBRES TEXTILES, S.A.E.

Avis aux Actionnaires

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 Octobre 1945, le Conseil d'Administration a décidé d'émettre, au pair, 15.000 actions nouvelles de L.E. 5 chacune, portant ainsi le capital social de L.E. 125.000 à L.E. 200.000.

Le Conseil d'Administration.

CREDIT FONCIER EGYPTIEN

Messieurs les Actionnaires du CREDIT FONCIER EGYPTIEN sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mardi, 15 Janvier 1946, à 4 heures de l'après-midi, au Siège Social, au Caire.

- 1.) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales; 2.) Lecture du Rapport des Censeurs; 3.) Approbation des comptes et fixation du dividende pour l'exercice 1945.

Tout porteur de 50 Actions a le droit d'assister à l'Assemblée Générale.

Les dépôts seront reçus: au CAIRE: au Siège Social. A ALEXANDRIE: au Crédit Lyonnais. au Comptoir National d'Escompte de Paris, à la National Bank of Egypt, à la Banque d'Athènes, à la Banque Belge et Internationale en Egypte, à la Banque Misr, ou dans l'une des principales Banques de la Place.

Voici le compte-rendu de la dernière Assemblée Municipale, tel que donné par notre confrère « Le Phare Egyptien » :

La presse fut conviée hier à la séance de la commission municipale.

Le jeu valait la chandelle, car la séance d'hier fut très édifiente du climat dans lequel gravite notre pauvre municipalité.

Au fond l'ordre du jour semblait, pour les profanes bien avertis, et l'on se demandait dans les milieux journalistiques conviés aux débats, à quoi rimait le dérangement.

C'est à l'approbation du procès verbal de la séance précédente que le feu fut mis aux poudres municipales.

En effet, au cours de cette séance de renvoi, les esprits malins qui soufflent sur le Secrétariat depuis quelque temps, avaient fait des leurs, et dans la rubrique « Divers » ils avaient glissé une lettre du Ministre de l'Hygiène, invitant la Direction Générale de transformer, vu l'urgence, en sanatorium pour tuberculeux, l'asile des vagabonds de Kom el Khoufaga déjà désaffectée.

Le Ministre de l'Hygiène, qui garde par devers lui la somme de 25.000 livres offerte par Fouad Guirguis pacha, pour la création de ce sanatorium, prenant aussi à son compte, la création de ce sanatorium municipal.

COUP DE THEATRE !

Ce fut un véritable coup de théâtre pour tout le monde, y compris les auteurs du projet!

Me Lian s'insurge à bon droit aussi bien pour la forme que pour le fond... et avec lui, Me Bakhaty et Me Gaby Maksud, qui forment un bloc de juristes...

Tous trois et Me Lian en tête protestent d'abord, contre la légalité de la commission qui siègeant en séance de renvoi ne pouvait discuter que des questions inscrites à l'ordre du jour de la séance précédente.

Les textes sont clairs, le Procureur Général Holmes, le dit avec réserve et Me Maksud avec véhémence... Si les membres auteurs du projet savaient ce qu'il y avait dans ce « divers » ils auraient renoncé à leurs engagements pour discuter la chose... Mais ils n'en savaient rien et ni le Gouverneur, ni le Procureur Général, ni Me Lian, ni Me Maksud, n'avaient assisté à cette séance de renvoi.

La lettre du Ministre de l'Hygiène fut donc approuvée par surprise! au Comptoir National d'Escompte de Paris, à la Sté. Gle pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, à la Sté. Gle de Crédit Industriel et Commercial, au Crédit Suisse (Lausanne et Genève), à la Société Française de Banque et de Dépôts (Bruxelles).

Affaires Municipales

Ces protestations se heurtent à l'opposition du Gouverneur-Président, mais allez faire taire les « as du barreau... On met au vote la réouverture des débats et Me Lian l'emporte! On passe donc au fond...

LE MINISTRE DE L'HYGIENE N'A PAS A DONNER DES ORDRES...

Le Directeur Général, Moustapha bey Fahmy, donne alors lecture de la lettre du Ministre de l'Hygiène, qui, déclare que la tuberculose fait de tels ravages à Alexandrie, qu'il faut au plus tôt, transformer en sanatorium l'asile désaffectée de Kom el Chougafa.

S.E. Abdel Khalek Hassouna bey, souligne alors avec éloquence la thèse du Ministre, et s'étonne de l'obstruction qu'elle rencontre. — Le Ministre de l'Hygiène, s'élève alors Me Lian, n'a pas le droit de donner des ordres à la Municipalité. Il doit en référer au Ministre de l'Intérieur, qui doit communiquer avec notre Président... C'est là un précédent dangereux, nous ne sommes par ici des marionnettes pour nous laisser faire, et quand Nahas Pacha me fit l'honneur de me nommer Conseiller Municipal, il admit que souvent j'aurais à défendre les intérêts d'Alexandrie contre le Gouvernement...

Mais le Ministre vous prie, suggère gentiment le Gouverneur. — Et nous avons le droit de discuter sa prière, crie Me Maksud... Le temps est à l'orage. Hassouna bey, rappelle à Me Maksud, qu'il n'entend pas discuter sur ce ton...

Reprenant la parole, Me Lian, la question de forme réglée, déclare que de pavis de praticiens éminents comme le Dr. Valtis, qui donna plusieurs conférences sur la tuberculose sans être honoré de la présence d'un conseiller municipal, Alexandrie ne peut abriter aucun sanatorium pour tuberculeux... Cet hospice doit être situé dans un endroit sec — Amria par exemple — et non à Kom el Chougafa, où des émanations des usines avoisinantes nuiront aux malades plutôt que de les guérir. On a attendu 50 ans, on peut attendre 50 jours ou 50 mois... Il faut charger des architectes spécialistes.

Sur ce le Gouverneur dit que le Dr. Abaza bey, estime que Kom el Chougafa est tout indiqué... Me Lian reprend la parole, et dit qu'on ne peut faire voisiner les fillettes abritées dans l'asile non désaffectée de l'asile des vagabonds avec des tuberculeux... Ce ne sera plus un sanatorium pour tuberculeux, ce sera un sanatorium de la mort! Me Maksud intervient. — Je ne dirai plus rien, mais

je veux qu'on lise une note que j'ai déposée... C'est la réponse au Directeur Général. Faites la lire c'est la dernière fois que vous entendrez parler de moi! — Mais vous ne savez pas ce que le Directeur Général allait dire, insinue Hassouna bey. — Et pourtant, ma note, c'est la réponse qu'il faut faire... On se regarde... Un secrétaire lit la note, le chant du Cygne de Maksud bey, tandis qu'on appelle le Président Hassouna bey au téléphone.

LE CHANT DU CYGNE

Voici cette note. Depuis plus de quarante ans, les contribuables d'Alexandrie et les conseillers Municipaux se sont efforcés de remédier à deux fléaux: — le vagabondage infantin — la tuberculose.

Pour diverses raisons, difficiles financières, peut-être aussi manque de tenacité dans l'organisation, aucun projet n'a abouti.

NEGLIGENCE MUNICIPALES

Au cours de la séance d'hier de la Commission Municipale, Me Alfred Lian s'est plaint amèrement de l'état des rues... La réparation de ces rues, dit-il incombent à la Municipalité qui doit la réparer aux frais de la Compagnie... Celle-ci n'a qu'à payer la note...

C'est alors qu'on apprit par Me Bakhaty, que la Compagnie verse à la Municipalité un forfait de 2.000 livres pour ces réparations! — C'est encore pire, conclut, S.E. Abdel Khalek Hassouna bey, avec son solide bon sens! Et comment!

Le Cheikh El Hara

n'a abouti. Il n'y a pas très longtemps, la Commission administrative avait décidé de prendre les mesures nécessaires pour lutter contre le vagabondage des enfants et avait créé un asile pouvant contenir trois cents enfants, cent cinquante petites filles et cent cinquante petits garçons.

Cet asile fonctionnant convenablement des projets étaient à l'étude pour créer aux environs d'Alexandrie d'autres asiles du même genre. Par ailleurs, en ce qui concerne la tuberculose, les conseillers municipaux avaient dé-

cidé, après avoir examiné attentivement la question, et après des incidents avec le contrôleur financier, d'installer dans chaque quartier de la ville des dispensaires dans le genre de ceux créés par la Ligue contre la Tuberculose en puisant les fonds nécessaires dans un nouvel emprunt, ou bien de s'adresser au Gouvernement pour la cession de deux grands hôpitaux dans le voisinage d'Alexandrie, dans un centre isolé d'habitations.

On avait estimé que le plus intéressant serait, pour agir vite, d'acquiescer des armées britanniques le grand hôpital situé à Amrieh et celui situé à El Boussei, tous deux se trouvant dans des zones saines et isolées.

En l'état des statistiques établissant qu'il y avait au moins 10.000 tuberculeux en circulation dans les villes d'Alexandrie on avait estimé qu'il était nécessaire si l'on voulait faire quelque chose d'utile de créer des sanatoriums, chacun contenant mille lits et, en attendant la création de ces sanatoriums, d'adresser les malades aux divers dispensaires créés dans les différents quartiers de la ville pour recevoir les soins nécessaires.

Or, il s'est avéré que le Ministre de l'Hygiène publique, en présence de la situation d'Alexandrie a voulu faire quelque chose immédiatement, pour démontrer qu'il s'intéressait à la ville. Malheureusement, les bonnes intentions peuvent aboutir, si elles ne sont pas bien examinées, à des résultats absolument contraires au but poursuivi.

En effet, il semble qu'on ait voulu créer immédiatement un hôpital pour 50 tuberculeux dans le centre de la ville. Pour cela, et croyant ne pouvoir mettre la main sur un hôpital convenable immédiatement, on a demandé à la Municipalité d'acheter, en tout ou en partie, l'asile des enfants abandonnés contenant 300 lits.

Un certain nombre de conseillers Municipaux se sont élevés contre ce projet et il avait été décidé d'envoyer une délégation au Ministère de l'Hygiène pour lui indiquer les inconvénients de ce projet.

A une dernière séance de la Commission à laquelle étaient présents six conseillers seulement, il a été voté le maintien de ce projet sans que cela figure à l'ordre du jour et par un vote sur les questions diverses.

Le Gouvernement, le Ministère de l'Hygiène et les habitants d'Alexandrie auront à se prononcer sur la validité et l'opportunité de ce vote. En tous cas, il n'est pas concevable qu'on puisse mettre dans un même bâtiment un hôpital pour tuberculeux et un asile pour enfants.

UN AUTRE INCIDENT

Mais un autre incident surgit: — Ou sont les vagabonds qu'on fit déménager de Kom el Chougafa à l'Orwa el Woska. — Ils sont à l'Orwa, où ils sont très bien traités dit le Gouverneur. — Si bien que 22 se sont évadés, déclare Me Bakhaty... Cela fait sensation, on met en cause Youssi bey, Président de l'Orwa, qui aurait donné au Gouverneur des assurances qu'il n'a pas voulu donner à Me Lian...

Enfin, on prie Me Maksud et Me Lian d'aller convaincre le Ministre de l'Hygiène... — Je ne veux plus avoir affaire à des tuberculeux protestant Me Lian... Et l'incident est réglé... On approuve ensuite la note de Me Lian sur le respect qui est dû à la loi sur l'affichage, et l'on apprend qu'un malheureux a été mis en contravention, parce qu'il avait installé un échafaudage pour repeindre un mur sans par des inscriptions électorales...

Décidément on aura tout vu.

Par ailleurs, les fumées des établissements industriels se trouvant dans le quartier où se trouve cet asile pour enfants abandonnés sont certainement nuisibles à la santé des tuberculeux.

Il n'a jamais été admis que la fumée des usines soit bonne pour les tuberculeux. Si, en Angleterre, on a établi, pour une catégorie spéciale de tuberculeux, des sanatoriums près des mines, c'est que l'on a constaté que, pour ces tuberculeux, les émanations du charbon à l'état brut leur était salutaire. Mais cela ne veut pas dire que la fumée des usines soit bonne pour tous les tuberculeux.

Au surplus, un hôpital de cinquante lits dans le centre de la ville, alors qu'il y a 10.000 tuberculeux en circulation, est vraiment inutile.

A quoi serviraient cinquante lits qui seront remplis avant même que l'hôpital n'ait été terminé par les protégés de quelques personnes influentes?

Si l'on veut aller vite, on pourrait aménager, aux fins de sanatoriums les deux hôpitaux déjà construits, l'un à

Il est inadmissible que l'on veuille établir en Janvier 1946, un petit hôpital de 50 lits sous prétexte que les hôpitaux militaires ne pourront être livrés qu'en Mars 1946.

La ville d'Alexandrie a attendu quarante années, depuis l'émission de l'idée de créer des hôpitaux pour tuberculeux dans des zones appropriées. Elle peut attendre encore trois mois.

Par ailleurs, la ville d'Alexandrie a besoin d'installer immédiatement sept ou huit dispensaires dans les centres de la ville qui n'ont pas encore été organisés faute de locaux ou de personnel.

Par un effort immédiat, on pourrait organiser ces dispensaires, en ville, pour éviter les contagions et soigner les malades. En même temps on pourrait négocier l'acquisition des deux hôpitaux militaires d'Amrieh et d'El Boussei qu'il faudrait équiper.

C'est là ce qu'on devrait faire et ce que la Municipalité a décidé de faire en principe. Et non pas expulser des petits vagabonds d'un asile créé pour eux pour installer dans la moitié de cet asile un hôpital pour cinquante tuberculeux avoisinant avec cent cinquante petites filles.

Il est certain que si les deux délégués de la Municipalité avaient exposé ce point de vue à S.E. le Ministre de l'Hygiène Publique, celui-ci n'aurait pas manqué de comprendre l'opposition des conseillers municipaux en même temps par ailleurs que les services de l'Hygiène de la Municipalité au projet d'établissement d'un hôpital pour 50 tuberculeux dans la moitié d'un asile occupé encore par cent cinquante petites filles recueillies dans les rues.

Me Maksud qui avait promis de ne plus parler s'écrie: — Si vous prenez la responsabilité de faire contaminer les 150 fillettes de l'asile, faites-les!

BOURSES DES VALEURS

Table with columns for 'NEW-YORK' and 'BRUXELLES'. It lists various stocks and their prices for the 19th of December 1945. Includes items like General Motors, International Harvester, Canadian Pacific, etc.

Table titled 'BOURSE DE MINET-EL-BASSAL' showing prices for cotton and other goods. Includes 'Coton suivant les types de la Commission' and 'Prix de la Marc handise Disponible'.

Table titled 'ROYAL AUTOMOBILE CLUB D'EGYPTE' listing members and their contributions. Includes names like F. G., G. F. G., and amounts in Egyptian pounds.

ON EN A MARRE!

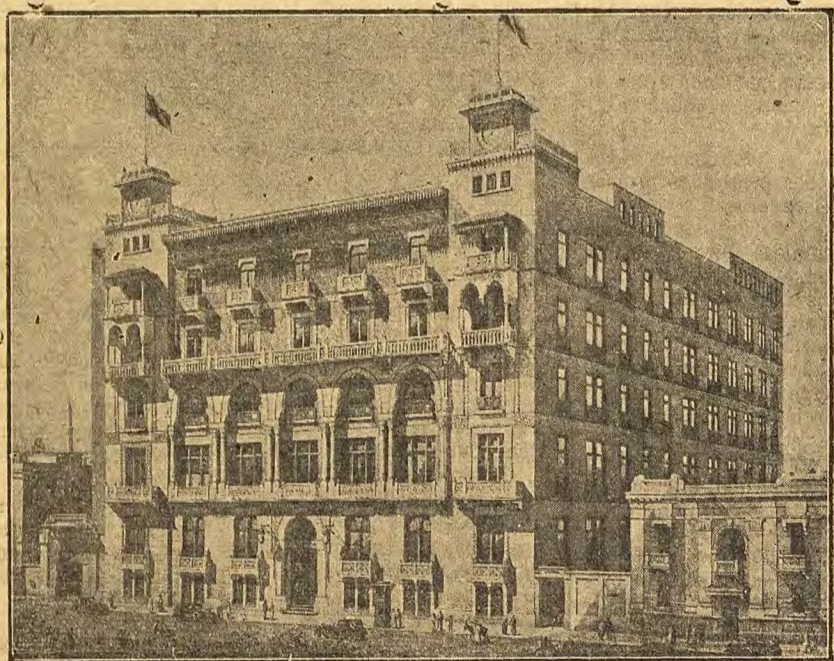
Spectacle idéal pour distraire nos hommes d'affaires, celui que présente « La Cigale », le sympathique et ultra-moderne théâtre du Caire. Cela vaut cent cabarets et leurs numéros.

La troupe très homogène mérite toutes les louanges. Les plus difficiles sont unanimes pour la gaieté et l'entrain qui les empoignent tout le long du spectacle. Roland Bertin, Milbert, Yves Marin sont les trois piliers sur lesquels reposent le succès des sketches et revuets. La réputation de Kaïssa Robba n'est plus à faire, elle se maintient bien haut, excellente cantatrice, elle sait devenir chanteuse ravissante et se faire « bisser » à chaque apparition. Sa collection de toilettes et son « art » de chanter lui ont créé une personnalité incomparable. Pourvu que ça dure ? Jull's, lui, est toujours grivois dans son répertoire et se fait ramasser par des spectateurs « choqués » de ses libertés.

Les bout-en-train du spectacle, soit dans le Suicide, soit dans Cinq Minutes de Non Sens, ou Le Temple de l'Amour, ou dans Une Scène d'Amour (cinq tableaux) sont désopilants, spirituels et nous dérident à loisir : Ces bouts-en-train sont Yves Marin, que l'on voit pour la première fois et que l'on ne se lassé d'admirer pour sa bonne diction, sa voix prenante et son charme; Milbert acteur accompli qui est une découverte surprenante pour tous les spectateurs et qui joue avec un naturel déconcertant et l'excellantissime acteur, régisseur, librettiste, diseur et que sais-je encore: Roland Bertin, qui se surpas-

BANQUE MISR

Société Anonyme Egyptienne - Reg. du Com. du Caire No. 2 Fondée en 1920



Siège Social: Le Caire, 151, Rue Moh. Farid Bey (Ex. Emaad el Dine) Succursale: Alexandrie 19, Rue Stamboul Toutes Opérations Bancaires Caisse d'Epargne Locations de Coffres-Forts à des conditions avantageuses Vente des Titres à tempérament.

AGENCES EN EGYPTE: LE CAIRE: Mousky, Rod el Farag, Atar el Nabi. — ALEXANDRIE: Bourse de Minet el Bassal, Damanhour. — TANTAH: Chebin el Kom, Benha. — MEHALLA EL KOBRA. — MANSOURAH, Zagazig, Mit-Gamr, Zifteh. — FAYOUM. — BENI-SOUËF: Beba, Chounet Boch, El Fachn. — MNIAH: Maghagha, Beni Mazar, Mallawy, Samallout, Abou Kor-kas. — ASSIOUT: Deirout, Sohag, Guerga, El Kaoussia, Abou Tig, Manfalout, Tims, Tahita, Baliana.

«Correspondants dans toutes les Parties du Monde.»

BRANDY - RHUM - VERMOUTH - ZIBIB - OUZO - CHERRY, BRANDY - KUMMEL

BOLANACHHI

Distributeurs exclusifs pour l'Egypte: G. SENDER & Co.

Reg. Comm. No. 25406



COTON

JOURNEE DU 19 DECEMBRE 1945.

Table with cotton prices for New-York, listing MARS, MAI, JUILLET, OCTOBRE, and SPOT prices in cents per lb.

Table with cotton prices for New-Orléans, listing MARS, MAI, JUILLET, OCTOBRE, and SPOT prices in cents per lb.

S.S. "MARIE BAKKE"

Consignees expecting cargo by this vessel should present their Bills of Lading to Messrs. THE ENGLISH COALING Co., Ltd.

ORIENTAL NAVIGATION Co. Ltd.

Weekly Direct Service ALEXANDRIA - PIRAEUS and vice-versa With the newly bought luxurious and fast passenger

S.S. CAIRO

Sailing: WEDNESDAY, 2nd JANUARY 1946 at 2 p.m. from ALEXANDRIA direct to PIRAEUS

Shipping-Freight-Insurance

Washington, (S.P.) - A bill providing for the disposal of 4,570 American surplus merchant vessels on the basis of preference to American national purchasers was passed by a voice vote in the Senate last night.

The bill now goes before a committee of the House of Representatives. As framed by the Senate, the measure contemplates increased American tonnage for use in Foreign trade with a minimum of 7,500,000 tons and a maximum of 10,000,000 tons, as compared with the prewar figure of 3,000,000 tons.

American merchant vessels engaged in both foreign and domestic trade are expected to total between fifteen million and twenty million tons. The measure completely denies charter privileges to foreign nationals and prohibits the sale to them of any vessel of dry cargo, Liberty type or passenger ships.

General cargo Liberty and Victory ships, which constitute the majority of the vessels to be declared surplus, would be offered to foreign bidders after what the bill calls a "reasonable waiting period" during which American nationals may exercise an option to charter or buy them.

In case of tankers and fast motor type of ships, the waiting period is fixed at ninety days.

WAR RISKS INSURANCE The agreement between the British Fishing Vessels Mutual War Risks Association Ltd. and the Minister of War Transport for re-insurance of fishing vessels may be determined by one month's notice. This is the effect of a further modification of the Principal Agreement (made on September 6, 1939) details of which are given in a white paper, ordered by the House of Commons to be printed on November 22 last.

LONDON The War Risk Rating Committee have decided to make the following alteration, as from 6 December, in the current schedule in order to conform with the practice prevailing in the Australian market regarding:

Australian interstate and intrastate voyages 1/20th 0/0 (same) but if war risk only cover 1/40th 0/0 (1/20th).

MARINE INSURANCE TERMS REVISED London. - The committee responsible for preparing the terms of combined marine insurance surcharges have now followed up their definition of Europe, for purposes of rating with an amended description of the Far East which embraces Siam and Japan, in addition to, as hitherto, the Philippines, Malaya, Indo-China, the Dutch East Indies and the China coast, including Hongkong.

Among other features of a revision of terms is sharp discrimination between the rates for direct shipments and for transits including trans-shipment, which is particularly



CANAL DE SUEZ

Navires ayant transité le canal

LE 17 DECEMBRE 1945 DU NORD ASCANIA anglais à Stapledon

BRIANNIC anglais à Stapledon EMPIRE BATTLEAXE anglais à Stapledon

SUDERHOLM norvégien à Worms & Co. RYE COVE américain à Cory Bros

DU SUD AVRISTAN anglais à l'E. C. Co. VANELLUS anglais à Stapledon

MOUNT REVELSTOKE PARK anglais à Stapledon AMBIR anglais à Stapledon

ADINDA hollandais à Worms & Co. COLONEL VIELJEUX français à Worms & Co.

COEURS D'ALINE VICTORY américain à l'E. C. Co. CITY OF DUNKERK anglais à Stapledon

SAN VITO anglais à Worms & Co. LE 18 DECEMBRE 1945 DU NORD

FOUADIEH égyptien à la Khedivial Mail Line CAMILLE PORCHER français à Worms & Co.

DU SUD SERGO LAGHI italien à Worms & Co. ONTREMOUNT PARK anglais à Stapledon

GENERAL C. L. BULLOW américain à l'U.S.A. Au Canal: Rimutaka, Ocean Faith.

Attendus du Nord: Empire Seaview, British Hussar, Samconon, Clan Macneil, Samionstang, Dromed, Fort Ellice, Tabian, Athelqueen.

A nos Abonnés

Nos abonnés sont priés de vouloir bien informer l'Administration du Journal, du changement de leur dénomination, adresses, etc.

Départis par voiliers et voiliers à moteur POUR

Palestine, Syrie Chypre et Mersine

S'adresser à: SAMI KHOURY 12 rue Sésostris Phone: 24286 Alexandrie.

DET FORENEDE DAMSKIBS-SELSKAB, A. S.

COPENHAGEN M. S. "FLORIDA"

actuellement sous chargement dans notre port, accepte marchandises et passagers pour: CHYPRE, HAIFA, ANVERS, COPENHAGUE

Pour renseignements s'adresser: AGENT GENERAL: HENRY N. BEJA Chez ALBERT BOSHI 25, Rue Souk El Tabbakhine. - Téléphone 22184. ALEXANDRIE

ATID NAVIGATION COMPANY LTD.

Service pour Marchandises entre EGYPTE, PALESTINE, SYRIE et TURQUIE

Pour frets et renseignements s'adresser à: ALEXANDRIE: 1, Rue Toussoun. - Tél. 22815. BARNETT BROS & BORCHARD LTD. (R.C.Alex. 17769)

PORT-SAID: WORMS & Co. Tél. 434.

MOHAMED M. HAMMAD & FILS

SERVICES REGULIERS POUR PALESTINE - SYRIE TURQUIE - CHYPRE par bateaux et voiliers à moteurs

S.S. "AVRISTAN"

Consignees expecting cargo by this vessel should present their Bills of Lading to Messrs. THE ENGLISH COALING Co. Ltd. PORT SAID - Telephone No. 333.

As part of cargo will be stored on open ground without protection at the entire risk of the goods, neither the ship nor her Agents can be held liable for any loss or damage the goods may sustain, and Receivers are requested to proceed at once with the clearance of their goods or else take such steps they may think advisable to protect same by Insurance or otherwise.

TURKISH STATE SHIPPING LINES

(Devlet Denizyollari - Istanbul) "DE LUXE" STEAMERS

Regular Fortnightly cargo and passenger service between Turkey and Egypt, Palestine, Syria, Cyprus, and Greece.

S.S. "AKSU"

from PORT SAID: 22.12.1945. from ALEXANDRIA: 24.12.1945. bound for PIRAEUS, IZMIR, ISTANBUL.

S.S. "GUNEYSU"

from ALEXANDRIA: 1.1.1946. from PORT SAID: 3.1.1946.

Bound for: PORT-SAID, HAIFA, BEYRUT, FAMA-GUSTA, ISKANDERUN, MERSINE, ANTALYA, IZMIR, ISTANBUL.

For further particulars, please apply to THE GENERAL AGENT FOR EGYPT: Mr. Burhaneddin Aygen

Cairo: 4, Enad El Dine Street. - Tel. 58195. Alexandria: 2, Midan Khedive Ismail. - Tel. 25584. and to: Messrs. Worms & Co., ALEXANDRIA, CAIRO, PORT-SAID AND SUEZ

CRÉDIT LYONNAIS

Fondé en 1863 Etabli en Egypte depuis 1874

Capital: Fes: UN MILLIARD Réserves Fes: UN MILLIARD 1 2 6 0 Sièges

AGENCES EN EGYPT E Alexandria - Le Caire et Mousky - Port-Said

R.C. 136 R.C. 2361 R.C. Canal 113

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE AGENCES OU CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER

COFFRES-FORTS EN LOCATION AU CAIRE ET A PORT-SAID

Pour vos consultations Fiscales, pour l'organisation et la vérification de votre Comptabilité, pour vos Bilans et Rapports, pour vos traductions... ADRESSEZ-VOUS à: RAYMOND M. ALPHANDARY

D.S.E.C. C.D.S.C.F. 22 bis Avenue Fouad 1er. Tél. 20728, Alexandrie.

Queensland

INSURANCE Co. LTD. Funds Lst. 3.620.000

Managing Agents for the Near East RAOUL RICHES BROTHERS

17, RUE CHERIF PACHA - ALEXANDRIA Telephones: 24792 - 24739 - 27792 26, RUE CHERIF PACHA - IMMOBILIA BUILDING - CAIRO Telephones: 58625 - 56034

MARCHANDISES

JOURNEE DU 19 DECEMBRE 1945.

Table with prices for BLE (Chicago) in cents per bushel.

Table with prices for BLE (Londres) in cents per bushel.

Table with prices for MAIS (Chicago) in cents per bushel.

Table with prices for MAIS (Londres) in cents per bushel.

Table with prices for TOURTEAUX (Londres) in shillings and pence.

Table with prices for HUILE DE COTON (Londres) in shillings and pence.

MARCHÉ MONETAIRE

CHANGES Londres Clôture du 19 Décembre 1945

Table with exchange rates for various cities like New-York, Berne, Madrid, etc.

MARCHE LIBRE

Table with market prices for Australia, NZ, Afrique/Sud, etc.

TAUX DE COMPENSATION DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

Table with bank compensation rates for London, New-York, etc.

TAUX DU MARCHÉ

Table with market interest rates for 3 months and 6 months.

New-York

Table with New-York market prices for Dec 19 1945.

Table with New-York market prices for Dec 19 1945.

Table with New-York market prices for Dec 19 1945.

Table with New-York market prices for Dec 19 1945.

Table with New-York market prices for Dec 19 1945.

Table with New-York market prices for Dec 19 1945.

Table with New-York market prices for Dec 19 1945.

HUILE DE COTON (N.Y.)

Table with cotton oil prices for MARS and MAI.

Table with cotton oil prices for MAI and JUILLET.

Table with cotton oil prices for JUILLET and OCTOBRE.

Table with cotton oil prices for OCTOBRE and SPOT.

Table with cotton oil prices for SPOT and LARD (Chicago).

Table with cotton oil prices for LARD (Chicago) in cents per lb.

Table with cotton oil prices for SHELLAC (Calcutta) in rupees per bale.

Table with cotton oil prices for JUTE (Calcutta) in rupees per bale.

Table with cotton oil prices for NOMBRES INDICES DES PRINCIPAUX PRODUITS.

Table with cotton oil prices for Zurich market.

Table with cotton oil prices for Zurich market.

Table with cotton oil prices for Zurich market.

Table with cotton oil prices for Zurich market.

Table with cotton oil prices for Zurich market.

Table with cotton oil prices for Zurich market.

Table with cotton oil prices for Zurich market.

Table with cotton oil prices for Zurich market.

Table with cotton oil prices for Zurich market.

Table with cotton oil prices for Zurich market.

Table with cotton oil prices for Zurich market.

Table with cotton oil prices for Zurich market.

Table with cotton oil prices for Zurich market.

Table with cotton oil prices for Zurich market.



BANQUE DE COMMERCE

N. TEPEGHIOSI & Co.

SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS

FONDEE EN 1920

Capital entièrement versé L.E. 300.000
Réserves L.E. 100.000

SIEGE SOCIAL: AU CAIRE: 147, r. Mohamed bey Farid. (R. C. C. 4993)

SUCCURSALE: A ALEXANDRIE: 17, r. Talaat Harb Pacha. (R. C. A. 16508).

TRAITE TOUTES OPERATIONS DE BANQUE

VALEURS

Alexandrie, le 20 Décembre 1945.

Clôture Clôture d'auj. préc.

FONDS D'ETAT

Table with 2 columns: Bond name and values. Includes Emprunt Nat. 10780 (70) and Emprunt Municipal 1902.

BANQUES

Table with 2 columns: Bank name and values. Includes National Bank 4890 (4900), Crédit Foncier 1903 2600 26 20, etc.

PRESSAGES

Table with 2 columns: Pressage name and values. Includes Pressage et Dépôts 2580 76 74, Presses Libres 1686 1720, etc.

INDUSTRIELLES

Table with 2 columns: Industrial company name and values. Includes Salt and Soda 420, Sait and Soda nom. Ex.C. 362, etc.

EAUX

Table with 2 columns: Water supply name and values. Includes Alexandria Water 1980 84 80.

HOTELS

Table with 2 columns: Hotel name and values. Includes Upper Egypt 853 60 56 58 62.

FONCIERES

Table with 2 columns: Real estate name and values. Includes Kom Ombo 835 837 840, Urbaines Oblig. 4 p.c., etc.

IMMOBILIERES

Table with 2 columns: Real estate name and values. Includes Héliopolis p.f. 7776 7850 60 50 76 60 76.

TRANSPORTS ET CANAUX

Table with 2 columns: Transport/Canal name and values. Includes Delta Light 870 75 80, Delta Light p.f., etc.

Lu dans la Presse Egyptienne

LES ASPIRATIONS NATIONALES

Si les négociations échouaient...

de-Bretagne. Ce qui permet de conclure que le gouvernement britannique n'accordera une sérieuse attention aux affaires égyptiennes que lorsque la situation en Méditerranée et dans le Moyen-Orient se sera éclaircie.

Projets et Réalisations d'Ahmed Abboud Pacha

Rentré de son voyage en Angleterre, Ahmed Abboud pacha a été interviewé par AKHBAAR EL YOM. On sait que le grand financier s'est intéressé à la réalisation du projet de construction de la station hydro-électrique à Assouan et de la fabrication d'engrais chimiques. Mais ce projet a été mis en adjudication et les démarches entreprises ici et en Angleterre par Abboud pacha du rent être suspendues.

UNE FLOTTE COMMERCIALE POUR L'EGYPTE

Interrogé au sujet de l'achat effectué par lui d'un certain nombre de bateaux pour sa société, Abboud pacha confirme la nouvelle:

L'Egypte a perdu, dit-il, tous les bateaux ou la plus grande partie des bateaux qu'elle possédait. Notre pays ne peut se passer d'une flotte commerciale. Les difficultés qu'il rencontre actuellement dans son commerce extérieur sont dues à l'absence d'une flotte marchande, j'ai donc réussi à acheter quatre des meilleurs bateaux pour le transport et les voyageurs, ils sont plus grands et plus luxueux que le « Khédive Ismaïl » et le « Mohamed Aly El Kébir » que nous avons perdus durant la guerre. Ces bateaux seront mis en service, dès l'année prochaine, entre les pays du Moyen-Orient et dans la Méditerranée.

LES DISPOSITIONS DE LA GRANDE-BRETAGNE

Le même numéro d'AKHBAAR EL YOM publie un article de M. Ewer, rédacteur diplomatique du « Daily Herald », câble de Londres. Après avoir dit que l'intérêt que M. Bevin témoigne aux affaires d'Egypte a été démontré par l'invitation qu'il a envoyée au chef du gouvernement égyptien de le rencontrer à Londres pour avoir des conversations personnelles avec lui, M. Ewer écrit:

« M. Bevin désire, si cela est possible, trouver un moment qui ne soit pas surchargé de problèmes urgents pour pouvoir s'occuper des affaires d'Egypte. Il est certain que ce moment ne se produira pas avant quelques mois. Par ailleurs, il est très sage qu'au lieu au préalable des préliminaires permettant certains éclaircissements et certaines précisions au sujet des questions qui seront discutées, cela avant que ne se réunissent les hommes politiques des deux pays. »

Pour M. Ewer, il ne faut pas s'attendre que le gouvernement britannique fasse des propositions en vue de la révision du traité. Ce n'est pas le gouvernement britannique qui demande la révision, mais le gouvernement égyptien.

C'est pourquoi, dit-il, la procédure logique et naturelle consiste pour le gouvernement égyptien d'établir ses propositions, puis qu'il les soumette officiellement au gouvernement britannique pour qu'il les examine également d'une manière officielle. Le gouvernement britannique achèvera sans doute l'étude de ces propositions avant la date qui sera fixée par les deux gouvernements pour l'ouverture des négociations. Cette procédure est capable que toute autre d'abréger les formalités.

Certains Egyptiens accusent peut-être le gouvernement britannique d'attarder dans la réalisation des aspirations égyptiennes. Mais la vérité est que le temps de M. Bevin est occupé par des problèmes urgents et ces problèmes urgents sont ceux de la Russie. M. Ewer termine en disant que ces problèmes suscitent bien des inquiétudes à la Grande-Bretagne.

LES GALAS DE "LA REFORME ILLUSTREE"

Le prochain Gala de LA REFORME ILLUSTREE est un Concert d'Orchestre à Cordes, qui aura lieu le dimanche 30 Décembre courant à 3 h. 45 p.m. dans la salle de l'English Girls' College, (Chabty) sous la direction de Mo. George Singer, Premier Chef-d'Orchestre de la Palestine Orchestra. Les billets sont en vente chez Papasian à partir du jeudi 20 courant.

qui n'avaient pas été acceptées par le gouvernement égyptien et qui avaient fait l'objet de négociations avec le gouvernement égyptien, lesquelles n'avaient pas abouti.

« Voilà ce que l'on dit dans les milieux techniques américains. Le devoir de la légation d'Egypte aux Etats-Unis est de démontrer ces informations et de faire en sorte de convaincre les sociétés américaines que l'adjudication est ordinaire, que le gouvernement égyptien accueillerait avec plaisir les offres américaines et que la politique n'a rien de commun avec l'art technique. »

L'INFLATION CONTINUE

OU ONT ETE DEPENSEES LES 12 MILLIONS D'OCTOBRE

Commentant la dernière statistique sur la circulation fiduciaire le « MOKATTAM » écrit: « La circulation fiduciaire était à la fin du mois de septembre de 133 millions de livres. Elle a atteint à la fin du mois d'octobre 145 millions. C'est-à-dire que la National Bank a augmenté les billets de banque émis de 12 millions de livres. »

« On a été dépensé cette somme et quelle est la raison de cette augmentation considérable des billets émis? Nous adressons ces questions au ministre des finances et au président du conseil d'administration de la National Bank. Ce sont des questions graves qui réclament une réponse franche. »

Ces douze millions de livres n'ont pas été couverts naturellement par de l'or et ont dû augmenter encore les crédits en sterling en Egypte. Or, le sort de ces crédits n'a pas encore été déterminé et ce qui est contraire à la dernière opinion à cet égard est celle exprimée par M. Churchill.

L'EMPRUNT COTONNIER

LA RESERVE ETAIT SUFFISANTE

Le « Mokattam » a demandé à deux économistes ce qu'ils pensaient de la décision prise par le gouvernement d'émettre un emprunt cotonnier.

Le député Aly El-Menzalouhi bey a déclaré: « Je suis d'avis qu'il n'était pas nécessaire d'émettre un emprunt pour financer la récolte du coton. A supposer que l'achat de la récolte de 1945 nécessite une somme de 40 millions de livres, la réserve générale de l'Etat est capable de fournir ce montant, car le gouvernement possède dans ses caisses et dans celles des banques environ 50 millions de livres tandis que l'épargne postale contient une vingtaine de millions. »

« Mais il semble que le gouvernement ait voulu prendre certaines précautions en émettant cet emprunt pour une durée minimum de cinq ans et maximum de sept ans dans la crainte que le coton ne se vende pas rapidement en raison des difficultés financières des pays européens qui viennent de sortir de la guerre, et permettre à ceux qui détiennent des stocks des anciennes récoltes de répondre à la demande qui provient d'Europe, de l'Inde et des Etats-Unis. On peut donc dire à cet égard que l'emprunt est une mesure sage du point de vue économique. »

« Je suis convaincu que l'emprunt n'embarrassera pas le marché financier, mais qu'au contraire il sera bien accueilli et sera rapidement absorbé. Il ne faut pas perdre de vue que la circulation fiduciaire jusqu'à la fin octobre a atteint 145 millions de livres. Si l'on ajoute à cela la monnaie d'argent et les billets de banque émis par le gouvernement, le total de la circulation atteindra 153 millions. Les trente millions demandés par le gouvernement ne sont donc rien en comparaison de l'argent en circulation. »

« Si l'on tient compte que les emprunts ne sont pas couverts

par l'argent en circulation mais par les dépôts en banque, il me restera à dire ce que représentent ces dépôts. Le bilan de la National Bank arrêté à la fin du mois d'octobre montre que les dépôts du public dépassent 90 millions, et ceux des banques à 30 millions, cela sans compter les dépôts du public dans les autres banques et qui ne sont pas inférieurs à 100 millions, ont cela démontré que l'emprunt sera rapidement absorbé et qu'il n'influera en rien sur le marché des valeurs. »

L'EMPRUNT EST UNE MESURE SAINE

Youssef Nahas bey, secrétaire général du Syndicat Agricole, a déclaré:

« L'émission d'un emprunt pour financer la nouvelle récolte cotonnière est une procédure saine au sujet de laquelle il n'y a rien à dire. Si bien que lorsque le gouvernement a annoncé sa décision d'intervenir pour acheter la récolte de coton et avant d'augmenter de dix pour cent le prix du coton de l'ancienne récolte, j'ai écrit au ministre des finances en date de 2 juillet lui suggérant d'émettre un emprunt de 30 ou 40 millions de livres pour acheter la récolte, absorber une partie de l'inflation qui provoque la cherté de la vie et ne pas embarrasser la Trésorerie en parant sa réserve, sans compter que l'on pourrait de la sorte prévenir les manœuvres ayant pour but de faire pression sur les prix de notre principal produit. »

« La sagesse de cette mesure est évidente. Il est admis que le monde a besoin de notre coton. J'estime à trente millions de cantars au moins la quantité nécessaire pour satisfaire la demande immédiate des industries et des consommateurs qui n'ont presque plus rien à se mettre, alors que le disponible égyptien ne dépasse pas 12 millions de cantars et que les Etats-Unis ne possèdent plus que 300.000 balles de coton à longue fibre contre 900.000 en août 1944. Cela sans compter que la récolte des Etats-Unis est tombée cette année à un niveau inquiétant si bien qu'elle ne dépasse pas 9 millions de balles. »

« Mais les difficultés de transport vers les pays consommateurs, les problèmes de la monnaie que nul n'ignore, l'impossibilité d'obtenir les crédits dont disposaient les filateurs avant la guerre, l'incapacité dans laquelle se trouvent les filatures d'Europe qui ont été détruites de reprendre leur production d'une manière complète actuellement en raison de la pénurie de combustible et de main-d'oeuvre — tout cela constitue des facteurs que l'Egypte ne pouvait ignorer et abandonner le marché cotonnier à l'anarchie ou écouter les opinions irréfléchies ou tendancieuses qui prétendent que si le gouvernement nous avait laissé vendre notre coton à notre guise il se serait épargné la peine d'intervenir sur le marché et nous n'aurions pas eu à accumuler nos stocks. »

L'EMPRUNT COTONNIER

LA RESERVE ETAIT SUFFISANTE

Le « Mokattam » a demandé à deux économistes ce qu'ils pensaient de la décision prise par le gouvernement d'émettre un emprunt cotonnier.

Le député Aly El-Menzalouhi bey a déclaré: « Je suis d'avis qu'il n'était pas nécessaire d'émettre un emprunt pour financer la récolte du coton. A supposer que l'achat de la récolte de 1945 nécessite une somme de 40 millions de livres, la réserve générale de l'Etat est capable de fournir ce montant, car le gouvernement possède dans ses caisses et dans celles des banques environ 50 millions de livres tandis que l'épargne postale contient une vingtaine de millions. »

« Mais il semble que le gouvernement ait voulu prendre certaines précautions en émettant cet emprunt pour une durée minimum de cinq ans et maximum de sept ans dans la crainte que le coton ne se vende pas rapidement en raison des difficultés financières des pays européens qui viennent de sortir de la guerre, et permettre à ceux qui détiennent des stocks des anciennes récoltes de répondre à la demande qui provient d'Europe, de l'Inde et des Etats-Unis. On peut donc dire à cet égard que l'emprunt est une mesure sage du point de vue économique. »

Le revenu taxable français

Paris, (A.F.P.). — La commission des Finances de la Constituante a adopté le principe de la non-déductibilité du revenu taxable au titre de l'impôt général sur le revenu des sommes payées l'année précédente au titre du même impôt.

Elle a porté d'autre part de 13.000 à 40.000 francs le montant de l'abattement à la base en matière d'impôt général.

"ZAMA"

ZAMALEK PURE FOOD INDUSTRY

Société Anonyme Egyptienne (En Formation)

CAPITAL SOCIAL:

L.E. 120.000 (dont L.E. 90.000 déjà souscrites par les Fondateurs).

OBJET:

La fabrication et le commerce en gros et en détail, l'importation et l'exportation des produits amidonnés, les conserves alimentaires en général; fruits, légumes, sirops et confitures, le commerce du thé, café, etc...

SOUSCRIPTION PUBLIQUE:

7.500 Actions de L.E. 4 no nominal chacune.

COUT DE LA SOUSCRIPTION:

P.T. 410 par action, dont P.T. 10 pour les frais.

PAYABLE:

P.T. 210 au moment de la souscription et P.T. 200 lors de la répartition.

REPARTITION:

La répartition se fera par fraction de 5 ou multiples de 5 Actions, le Conseil d'Administration se réservant le droit d'en décider la répartition.

DUREE DE LA SOUSCRIPTION:

Du 20 au 31 Décembre 1945.

PROSPECTUS:

Les Prospectus sont à la disposition des Souscripteurs au Siège de la Société.

LIEU DE PAIEMENT:

Les paiements se feront directement aux guichets de la Société, 5 rue Elfi Bey, Le Caire.

N.B. — Afin de faciliter aux Souscripteurs, et surtout à ceux habitant hors du Caire et dans les Provinces, leur souscription, il leur sera possible d'adresser le montant de leur versement par chèque ou mandats postaux, à l'ordre de la Société ou à l'ordre de son Président S.E. Abdel Méguid Ibrahim Saleh Pacha, ou à l'ordre de son Administrateur-Délégué, S.E. Ahmed Seddik Bey C.B.E. au Siège de la Société, 5 Rue Elfi Bey, Le Caire.

Physionomie des marchés

Marché incolore. Affaires ralenties, dans l'attente de nouveaux facteurs. Clôture calme.

VALEURS

New-York, 18 (Service Privé). — Les Métallurgiques, les Chemins de Fer et les Automobiles menèrent la hausse mais les affaires furent calmes.

Il y eut des couvertures de baissiers sur l'idée que le marché est techniquement plus sain mais il y avait une tendance à attendre les dévoilements ouvriers.

Bien que les gains de l'ouverture furent quelque peu réduits par la suite la clôture fut ferme.

Londres, 19 (Service Privé). — Le sentiment fut bon aujourd'hui et il y eut une assez grande activité, particulièrement dans l'après-midi. Il y eut des achats de Fonds d'Etat et de Kaffirs.

Les Industrielles furent soutenues mais les titres étrangers furent calmes à part une demande de chinois.

Les Chemins de Fer britanniques furent négligés mais les argentins semblèrent un peu plus fermes.

Les Internationales se raffermirent à l'unisson avec New-York.

Nombres Indices: Industrielles 135.7, Kaffirs 120.9, Ferroviaires 93.9

COTON

New-York, 19 (Service Privé). — Les contrats ont ouvert soutenus avec 3 p. et 1 p. de hausse.

Au début, le marché fut très calme avec les prix fluctuant dans de très étroites limites. Par la suite, ils baissèrent sur des ventes en couverture et des liquidations trouvant peu de contrepartie par suite de l'approche de la fin de l'année et de la période des inventaires et des réparations des filatures.

Clôture à peine soutenue avec 1 p. de hausse et 7 p. de baisse.

OFFRES D'EMPLOIS

ON DEMANDE personne très expérimentée en correspondance commerciale, anglaise pour travail d'après-midi Téléphonez: 28745.

LA CHANCE VOUS SOURIRA

TOUJOURS EN ACHETANT UN BILLET DE LA SOCIETE ORIENTALE DE BIENFAISANCE

Tirage le 23 Décembre 1945

Vous pouvez gagner L.E. 200 avec un billet de P.T. 5

PROFITEZ-EN!

ETABLISSEMENTS IDEAL

J. L. ANGELOGLIOU & Co. 15, Rue GALAL TEL.: 42532 LE CAIRE

Spécialistes pour les TUBES DE PAPIER A CIGARETTES

bout doré laminé, bout or bruni ou simple

ETIQUETTES EN GAUFRAGE

papier doré, simple, chromo, etc.

ROULEAUX DE PAPIER GOMME "IDEAL"

le plus pratique et le plus résistant pour toutes sortes d'emballages.

MARIAGE

Cet après-midi à 4 heures sera célébré en l'église protestante de notre ville le mariage de M. Raymond Spiegel, fils de M. et Mme Félix Spiegel, avec la charmante Mlle. Marion Ayoub Bonny, fille de Mme Alice Bonny.

Nos meilleurs vœux de bonheur.